

Print

Georges Ibrahim Abdallah, une légende vivante, héros mythique du combat palestinien au même titre que Marwane Barghouti et Ahmad Saadate

De [René Naba](#)

Global Research, février 19, 2015

Url de l'article:

<http://www.mondialisation.ca/georges-ibrahim-abdallah-une-legende-vivante-heros-mythique-du-combat-palestinien-au-meme-titre-que-marwane-barghouti-et-ahmad-saadate/5432205>



Georges Ibrahim Abdallah a comparu une nouvelle fois le 29 Janvier 2015 devant la Cour d'Appel, pour un jugement qui sera rendu le 26 Février, dans un climat d'islamophobie et d'arabophobie, consécutif au carnage de Charlie Hebdo, surchargé de sondage de type racialisé attribuant aux Algériens et aux Marocains le plus bas quotient intellectuel au Monde, au point que dans l'entourage du plus célèbre prisonnier politique de France, le scepticisme est de rigueur dans son entourage quant à l'issue du procès. Un pessimisme aggravé par la présence à la tête du gouvernement de l'auteur d'une formule controversée sur l'apartheid régnant en France, auteur lui-même d'un apartheid judiciaire par le déni de droit qu'il a commis dans cette affaire.

<http://leplus.nouvelobs.com/contribution/1311989-qi-algeriens-et-marocains-en-bas-du-classement-la-bourde-inexcusable-de-tele-loisirs.html>

Le triomphe romain que lui a réservé l'Assemblée nationale française pour sa gestion des séquelles du carnage du journal satirique Charlie Hebdo, pas plus que le statut de commandeur que s'emploie à acquérir son chef, ne leur seront d'aucune utilité pour la postérité face à la légende vivante incarnée désormais par Georges Ibrahim Abdallah du fait de l'amnésie des dirigeants libanais et de la forfaiture du pouvoir français,

tous rejetés dans les oubliettes de l'histoire, pour avoir cédé au diktat israélien.

Mal jugé, mal condamné, le cas de Georges Ibrahim Abdallah constitue une ignominie dans l'ignominie. L'ostracisme dont il est l'objet l'a projeté, par contrecoup, au rang de héros mythique du combat palestinien, au même titre que Marwane Barghouti, le chef du Fatah et Ahmad Saadate, le chef du Front Populaire de Libération de la Palestine, indice du nanisme politique des dirigeants tant libanais que français.

En vingt trois ans de connivence franco libanaise au plus haut niveau, sous le Tandem Rafic Hariri Jacques Chirac, puis sous le partenariat Sarko-Qatari, sur fond d'affairisme, pas un premier ministre libanais n'a soulevé la question de la détention arbitraire de leur compatriote. Alors que Hassan Nasrallah réussissait l'exploit de libérer des prisons israéliennes plusieurs dizaines de combattants pro-palestiniens libanais et arabes, -notamment le doyen des prisonniers politiques arabes en Israël, le druze libanais Samir Kintar, sans le moindre chiite dans le lot-, aucun des dirigeants sunnites libanais qui se sont succédé à Paris ou à Washington n'a osé soulever auprès de ses hôtes occidentaux le cas de leur compatriote Georges Ibrahim Abdallah. Arbitrairement maintenu en prison au terme de sa détention, le militant libanais chrétien pro palestinien a été promu depuis à la dignité de doyen des prisonniers politiques dans le Monde, avec l'Américain Mounia Abou Jamal. Au point que le quotidien libanais «Al Akhbar», le journal de la gauche patriotique libanaise, émettait l'hypothèse d'une prise d'otage d'un français en vue d'obtenir son échange avec Georges Ibrahim Abdallah.

<http://www.courrierinternational.com/article/2014/11/07/faut-il-kidnapper-un-francais-pour-faire-liberer-georges-ibrahim-abdallah>



Marwane Barghouti, Georges Ibrahim Abdallah, Ahmad Saadate
1- Manuel Valls ou Le zèle d'un philo-sioniste néophyte.

De ce lot, un homme se distingue pour son zèle, Manuel Valls, qui passera dans l'histoire comme l'homme qui s'est opposé à la libération du combattant pro palestinien Georges Ibrahim Abdallah.

Ses coups de menton n'impressionnent que ceux qui veulent bien l'être, de même que son faux air d'imprécator. Son obstruction résolue à la libération de Georges Ibrahim Abdallah, en dépit d'une décision de la justice française ordonnant sa remise en liberté, en dépit du fait que ce prisonnier libanais ait purgé sa peine constituée, quoi qu'il dise, un déni de droit; un de ses rares titres de gloire à son passage place Beauvau et vraisemblablement à Matignon.

Son tropisme pro-israélien le portera à témoigner un zèle au-delà de toute décence, qu'impose sa fonction, au-delà de toute limite qu'exigeait sa tutelle du ministère des cultes qui lui commande de favoriser, non la discorde, mais la concorde nationale.

Lié de son propre aveu, «de manière éternelle à la communauté juive et à Israël» (1), il réservera son premier déplacement ministériel en

province, le 21 Mai 2012, pour un dîner avec le CRIF PACA Marseille. Stigmatisant à cette occasion le boycott d'Israël, mais non la phagocytose de la Palestine ou sa rétention des recettes d'exportation des produits de Cisjordanie, il se placera ainsi sur la même longueur que Richard Prasquier, l'ancien et nouveau président du CRIF, dont la tonitruance inconditionnellement pro israélienne s'accommode mal du positionnement qui se veut «normal» du nouveau président français.

Sa profession de foi, -lors du lancement du groupe d'amitié avec Israël, le nouveau lobby français pro israélien en pleine campagne présidentielle en avril 2012, «Israël, grande nation parmi les nations»-, a retenti comme une tartarinade démagogique.

En résonance avec ses prises de position xénophobes à Évry, la ville dont il est le maire, dont il souhaitait y implanter, -selon le modèle des colonies israéliennes?- davantage de «white et de blancs» pour y diluer la population bariolée. En résonance avec sa volonté de dissiper les Roms de France. En résonance avec ses foucades dans l'affaire de la kosovare Leonarda comme du lycéen parisien Khatchig Khatchatérian expulsé vers l'Arménie le jour de son anniversaire.

Un homme controversé, au point qu'un hiérarque socialiste, le secrétaire national à la culture, Frédéric Hocquard a suggéré «une mesure d'éloignement du gouvernement à l'encontre de Valls». C'est dire le rejet qu'il suscite dans son propre camp. Mais non dans le camp adverse. En résonance avec son comportement abusivement dilatoire dans l'affaire Georges Ibrahim Abdallah.

Un des grands maux de la France contemporaine a été diagnostiqué par Noël Mamère en ces termes: La France cache sa politique de ségrégation derrière le vocabulaire de la révolution française

<http://blogs.rue89.nouvelobs.com/chez-noel-mamere/2015/02/02/la-france-cache-sa-politique-de-segregation-derriere-le-vocabulaire-de-la-revolution-francaise-234189>

Pour l'histoire et pour information des lecteurs, en sa qualité ministre de l'intérieur, Manuel Valls avait volontairement retardé la signature du décret d'expulsion de Georges Ibrahim Abdallah, exigé par la justice française pour sa sortie de prison, prolongeant ainsi arbitrairement de deux mois la détention du militant pro palestinien qui avait purgé sa peine depuis dix ans. Dans l'attente d'une décision de la Cour de cassation.

Sous le gouvernement de Jean Marc Ayrault, les principaux ministères régaliens du premier gouvernement de la mandature Hollande, le ministère de la justice (Christine Taubira), le ministère des affaires étrangères (Laurent Fabius), voire même le ministère de la défense (Jean Yves le Drian), étaient, tous, favorables à la libération de Georges Ibrahim Abdallah, à l'exception du ministère de l'intérieur. Au mépris des usages diplomatiques, qui confient au Quai d'Orsay, le monopole des contacts avec les Ambassadeurs en poste à Paris, Manuel Valls recueillaient directement les doléances américaines et israéliennes sur ce sujet, sans en référer au quai d'Orsay.

Pire son philo-sionisme le portera à surenchérir sur le standard israélien en matière de crimes de sang. Dans un excès de zèle propre aux néophytes, il établira un standard qui outrepassa le standard israélien en la matière.

II -Le standard israélien et le précédent Samir Kintar.

Israël considère qu'un crime de sang de nature «terroriste» est imprescriptible de même que la peine y afférente.

Par crime de sang s'entend tout acte commis par un étranger (goy) ayant abouti au meurtre et à l'assassinat d'un israélien, qui se définit d'ailleurs par acte de terrorisme. Les règlements de compte au sein de la mafia juive américaine ou au sein de la mafia israélienne ne figurent pas dans cette catégorie de même que les crimes passionnels.

De même que les crimes commis par des goyins ou contre des goyins. Israël s'est ainsi exonéré des massacres de Sabra Chatila, en septembre 1982, à Beyrouth, faisant valoir, selon le premier ministre de l'époque, Menahem Begin que «Des goyins ont tué d'autres goyins en quoi Israël est responsable?»

Samir Kintar, le militant libanais pro palestinien, a commis un attentat en Israël même provoquant une dizaine de victimes dont plusieurs morts. Son crime était théoriquement imprescriptible et sa peine aussi. Pourtant Kintar, doyen des prisonniers politiques arabes en Israël, a été libéré après 24 ans de captivité au terme d'un échange, matérialisé par la restitution de dépouilles de soldats israéliens contre sa libération et celle de plusieurs dizaines de prisonniers libanais, palestiniens et arabes.

Il aurait été judicieux, -et il serait judicieux pour se dégager de cette souillure morale-, d'appliquer à Georges Ibrahim Abdallah, la jurisprudence israélienne en la matière, dans une sorte de démonstration par l'absurde. Mais Manuel Valls s'est refusé à cette option. Devant une telle disparité de traitement, la question se pose de savoir «pourquoi ce qui est bon pour Israël n'est pas bon pour la France», un pays pourtant souverain? Ou, alors, faudrait-il tuer deux soldats israéliens pour obtenir la libération de Georges Ibrahim Abdallah, en échange de leurs dépouilles?

Un homme libre en captivité. Tel est le paradoxe de cet homme de conviction et de rare courage, victime des contradictions françaises. Pleinement Libre, mais retenu en otage de considérations politiques françaises où le ministère de l'intérieur fait capoter une remise en liberté, non au nom de la raison d'état, mais pour des considérations électoralistes, où la duplicité tient lieu de posture morale en ce que le principe de la séparation des pouvoirs, hautement proclamé surtout depuis le scandale Jérôme Cahuzac, est subrepticement bafoué par des arguties de basse manœuvres politiques.

La Cour d'appel avait ordonné la libération de Georges Ibrahim Abdallah en subordonnant sa remise en liberté à un arrêté d'expulsion du territoire du ministre de l'intérieur. Beaucoup y ont vu dans cette décision de justice une double peine déguisée infligée au prisonnier. Un principe prohibé par le droit français. D'autres, tout aussi nombreux, ont considéré que le fait de subordonner, à tout le moins de conditionner la mise en application d'une décision de justice, à une décision administrative du ministère de l'intérieur, a constitué un cas flagrant d'atteinte aux principes généraux du droit, un principe constitutionnel, le principe de la séparation des pouvoirs.

La Cour de cassation a, elle, rendu un arrêt sans renvoi à propos de Georges Ibrahim Abdallah. Une décision qui coupe la voie à tout recours ultérieur possible devant une juridiction française. Un arrêt à la Kafka en somme en ce que le doyen des détenus politiques de France a déjà purgé sa peine et sa libération ordonnée. La cour de cassation le renvoie à sa case départ: La prison sans fin, sans issue.

III – Une suspicion légitime.

Les positions de l'ancien ministre de l'intérieur et nouveau premier ministre sur son attachement inaliénable «au peuple juif et à Israël» en raison de sa matrimonialité nouvelle pourrait poser la question du bien-fondé d'une action en suspicion légitime à son encontre en ce que son positionnement personnel et affectif, légitime tant que d'ordre privé, est en contradiction avec ses responsabilités politiques, dès lors qu'elles sont affichées publiquement.

Le ministre de l'intérieur est chargé du maintien de l'ordre, mais en sa qualité de ministre des cultes, il a aussi en charge le maintien de la concorde nationale.

Sauf à y voir la marque d'un procédé dilatoire, se pose d'une manière sous-jacente, la question de savoir en quoi le refoulement vers son pays d'origine d'un prisonnier constitue-t-il une atteinte à l'ordre public français? Manuel Valls devait entériner administrativement une décision judiciaire et non se substituer à la justice d'autant que son arrêté d'expulsion revenait à expédier hors du territoire national un prisonnier sexagénaire jugé dangereux pour la sécurité nationale. Sa crédibilité aurait été plus grande si la politique des pouvoirs français avait été frappée d'une plus grande cohérence en s'abstenant par exemple de soutenir des djihadistes à la dangerosité autrement plus grande que le prisonnier libanais, en soutenant d'abord les dictatures arabes, puis en favorisant la prise de pouvoir par la frange la plus extrême du djihadisme erratique en Libye, en Syrie et en Tunisie.

Militant pro palestinien d'origine libanaise, emprisonné en France depuis 30 ans, Georges Ibrahim Abdallah est l'objet d'un invraisemblable déni de droit de la part de la France, dans l'indifférence générale de l'opinion arabe et internationale, particulièrement libanaise. Incarcéré depuis 1984, il a battu le record détenu jusque-là par Nelson Mandela (24 ans), le chef du combat nationaliste sud-africain, et revendique désormais le titre de «Doyen des prisonniers politiques dans le Monde», au même titre que Moumia Abou Jamal.

L'homme, il est vrai, est atypique en ce que son parcours transcende les traditionnels clivages ethnico religieux qui constituent les habituelles grilles de lecture du conflit israélo-palestinien. Militant communiste issue d'une famille chrétienne du Nord-Liban, ancien élève des congrégations religieuses chrétiennes françaises au Liban, Georges Ibrahim Abdallah a été condamné à la peine maximale prévue par la loi, pour l'exécution d'un responsable du Mossad israélien et celle d'un attaché militaire américain à Paris en 1982.

Au-delà du bien-fondé de sa condamnation sur la base de preuves sujettes à caution, l'homme a purgé sa peine. Libérable depuis 10 ans, il a été maintenu en détention sur ordre direct des États-Unis, aiguillonnées en sous-main par Israël. Pour l'exemple, au prétexte qu'un «crime de sang» a été commis à l'encontre de personnes représentant des autorités publiques. Au-delà du débat sur la matérialité de ce crime, en dépit de l'inégalité des rapports de force, en raison précisément de cette inégalité des rapports des forces exigeons la déportation de cette affaire et saisine de la Cour européenne des droits de l'Homme.

IV- Le «Pays des Droits de l'Homme»... coupable d'abus de droit.

Que la France respecte ses lois, l'expression de la volonté générale représentée par l'Assemblée nationale, artisan du Code Pénal. Une peine a été accomplie dans sa totalité. Elle implique la libération du détenu. Une libération qui n'est pas une faveur, mais par application du principe de la légalité des délits et des peines. La peine, accomplie de manière exemplaire, c'est-à-dire en conformité avec les règles de bonne conduite, ouvrirait droit à une libération anticipée. Cela n'a pas été le cas. Mais cela ne doit pas se compenser pour autant par une détention sinon illégale, à tout le moins arbitraire.

L'application d'un droit ne constitue pas une faveur, mais une obligation morale. Le Droit applicable en France par la France pour l'honneur de la France. Son incarcération prolongée signe une forme de forfaiture, le propulsant par contrecoup, au rang du symbole du militantisme intégral.

Pourquoi ne pas concevoir un recours percutant devant la CEDH, (le Comité des droits de l'homme de l'ONU), les rapporteurs spéciaux de l'ONU, ou mieux, un recours en responsabilité civile pour faute de l'État? Pourquoi accepter l'impunité de l'état? Certes, Le Droit reste majoritairement un instrument de la domination. Oui, mais pourquoi s'en remettre à un rebouteux, alors qu'une équipe hospitalière peut le guérir?

Certes, il existe une part de méconnaissance en ce que le droit est fort complexe et même incertain. Soit, Mais il importe de briser la volonté d'utiliser l'embrouillamini du droit pour bloquer des affaires où l'action juridique pourrait permettre de belles avancées. Grave.

Penser qu'Israël juge tous les jours illégalement des Palestiniens, et qu'en soixante ans, la Palestine n'a conduit aucun procès sérieux contre Israël, ni en Palestine, ni ailleurs.

Une condamnation de la France par les instances européennes serait une victoire éclatante de grande portée stratégique et psychologique en ce qu'elle aura sanctionné un déni de droit d'un pays se réclamant abusivement comme étant le «Pays des Droits de l'Homme»... qui se serait rendu coupable d'abus de droit.

V- Le parcours atypique d'un homme de conviction

Georges Ibrahim Abdallah, doyen des prisonniers politiques arabes, est l'honneur des Arabes, la conscience des révolutionnaires, le remord vivant des militants de tous bords. Né le 2 avril 1951 à Al Qoubaiyat (Nord-Liban), militant communiste pro palestinien a été blessé lors de la première invasion israélienne du Sud Liban en 1978. Il passe pour avoir été le chef des FARL (Fractions armées révolutionnaires libanaises) dont il aurait dirigé depuis Lyon les opérations en France sous les pseudonymes Salih al-Masri et Abdu-Qad.

En 1982, les FARL revendiquent l'assassinat de Charles R.Ray, attaché militaire américain à Paris, le 18 janvier 1982, ainsi que Yacov Barsimentov, diplomate israélien (le 3 avril 1982, et blessent gravement Robert Onan, consul américain à Strasbourg. Arrêté à Lyon le 24 octobre 1984, il a été condamné le 10 juillet 1986 à perpétuité par la Cour d'assises spéciale, sous les pressions conjuguées des États-Unis et d'Israël pour complicité d'assassinat le 28 février 1987.

En 30 ans de captivité, l'homme n'a jamais renié ses convictions, jamais déserté le combat politique, jamais été intimidé par le comportement dilatoire de son geôlier, le ministre socialo néo-conservateur de l'Intérieur, Manuel Valls, relais fidèle des pressions américaines et israéliennes. Dans l'adversité, il a vaincu ses adversaires fielleux qui, au déni de droit, lui ont superposé un abus de pouvoir. L'arbitraire dans la «Patrie des Droits de l'Homme». Quelle infamie. Quelle forfaiture. La marque d'un nanisme la politique.

Georges, il est vrai, appartient à la race des hommes libres. Pas plus «Uncle Ben's» que «Bounty». Ni un «native informant» (3) ou un «rented negros» (4) qui peuplent malheureusement nos lucarnes et polluent nos esprits. Né libre et demeuré tel. Fidèle à son engagement. Fidèle à lui-même. Fidèle à sa liberté, sa compagne de captivité, durant sa période d'incarcération.

Entre Georges Ibrahim Abdallah et les Palestiniens Marwane Barghouti et Ahmad Saadate et la version moderne de l'opposition arabe, désormais invariablement off-shore, invariablement dans les rets de l'ancien pouvoir colonial, il existe, il est vrai, une différence de stature. «Y'a pas photo». La même différence de stature entre Shirine Ebadi, Prix Nobel de la Paix, militante des Droits de l'Homme en Iran même, sur le territoire de son propre pays, et les mondaines de l'opposition cathodique de Syrie et d'ailleurs. «Y' a pas photo» non plus. C'est parure de diamants contre peanuts.

Georges Ibrahim Abdallah est le parfait contre-exemple des opposants modernes arabes qui se déploient off-shore téléguidés depuis les chancelleries des anciennes puissances coloniales, en costume cravate et des golden-cartes de crédit alimentées par les pétrodollars monarchiques.

Son incarcération prolongée signe une forme de forfaiture, le propulsant par contrecoup, au rang du symbole du militantisme intégral. Inclignons nous devant Georges Ibrahim Abdallah, Marwane Barghouti et Ahmad Saadate, ses compères dans la captivité et la dignité. Trois hommes de conviction qui ont transcendé leur clivage ethnico-confessionnel qui gangrène le Monde arabe pour maintenir vivante la flamme de la Résistance et l'empêcher de sombrer dans la reptilité.

Que leur exemple serve de référence à la génération de la relève. Que les hommes épris de paix et de justice dans le Monde se joignent au combat pour le respect de la parole de la France tant il importe que la France respecte sa parole pour que le monde puisse continuer à respecter la parole de la France.

René Naba

RÉFÉRENCES

1 – Retour sur ce personnage «lié d'une manière éternelle à Israël» cf. à ce propos Daniel Schneidermann Arrêt sur images 09/11/2012: Dans les trous noirs de Wikipédia où le Fondateur d'@rrêt sur images relate une opération de gommage dont le ministre socialiste de l'intérieur en a été bénéficiaire de la part de Wikipédia: «En France, ils sont plusieurs «patrouilleurs», qui consacrent du temps à y traquer les liens douteux, par exemple vers les sites pédophiles. Un de ses derniers coups de gomme en date, dans la page de Manuel Valls, il a supprimé une citation du ministre à Radio Judaïca à Strasbourg: «Par ma femme, je suis lié de manière éternelle à la communauté juive et à Israël». «Totalemt anecdotique», assure un patrouilleur.

«Quelqu'un comme Valls qui a une grande envergure, qui a fait des choses, prendre une citation sur une radio qui en plus n'est pas très connue, ça n'apporte pas grand-chose à l'article», dit Wikipédia Notons bien que le «gendarme» ne dit pas que la citation est fausse, mais simplement qu'elle est «anecdotique», alors que Manuel Valls est ministre de l'Intérieur et des Cultes.

Pour aller plus loin: La vidéo que tente de faire disparaître

Par Hicham Hamza | le 12 décembre, 2012 <http://oumma.com/15107/decouvrez-video-valls>

2-Native informant: Des personnes qui accaparent la parole d'une communauté sans en être représentatif, dont le discours plaît à son auditoire dominant.

3-«Rented négros»: Noirs américains qui monopolisent le paysage médiatique pour donner un «visage noir pour une opinion de blancs».

Copyright © 2015 Global Research